

<http://ugtg.org/spip.php?article1112>



A Carrefour Hayot : L'arnaque du gel antibactérien vendu 5.69 Euros !

- Dossier spécial LKP - La Gwadeloup sé tannou ! -

Date de mise en ligne samedi 3 octobre 2009



Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

L'hypermarché Carrefour Destrelan, propriété du Groupe Bernard Hayot a placé en tête de gondole des milliers de flacons de "Lucky Instant Hand Sanitizer", un gel fabriqué en Chine et censé éliminer les bactéries. Rien que ça.. Mais en fait, rien de moins qu'une vaste arnaque rendue possible grâce à la bienveillante complicité des services de l'Etat. Car comme l'explique l'article, "Lucky Hand Sanitizer" (probablement quelque solution de liquide vaisselle) ne "sanitarise" ni ne désinfecte rien du tout ; mais contribue tout simplement à engraisser le clan Hayot en les autorisant à couillonner les guadeloupéens !

Les étiquettes et publicités affirment que ces solutions "éliminent les germes et bactéries sans alcool", ou "99,99%" d'entre elles. Et une association de consommateurs des Etats Unis a lancé une enquête [Don't Waste Your Money = Ne gaspillez pas votre argent] et, à l'aide de spécialistes, testé 12 de ces flacons magiques renfermant une solution supposée éradiquer les germes de nos mains. Le résultat est sans appel : La moitié (6) de ces produits n'ont que très peu ou pas d'effet nettoyant...

L'article poursuit en précisant à l'attention des consommateurs que les solutions désinfectantes (hand "sanitizers") pour les mains sous forme de gel ou liquide ont toutes une chose en commun : le principe actif ("active ingredient"), appelé alcool éthylique, ou éthanol. L'enquête conclut en disant que le Federal Drug Administration [Agence de certification des médicaments] recommande une concentration d'au moins 60% d'alcool éthylique (éthanol). Et qu'à défaut, cela équivalait à se laver les mains sans produit. [1] Suit le tableau des résultats des tests pratiqués.

Mondialisation & Profitation aidant, c'est pourtant l'un de ces produits épinglés depuis plus de deux ans aux Etats-Unis - l'article remonte à aout 2007 - que l'on retrouve... dans un hypermarché de Guadeloupe. Alertés, des militants de L'UGTG se sont donc rendus sur place pour vérifier cette information.



Qu'ont-ils constaté ? Que l'hypermarché Carrefour Destrelan, une franchise propriété du Groupe Bernard Hayot (GBH) avait installé à l'entrée, en tête de gondole, des milliers de flacons de ce produit a manti mantè, de cette arnaque. Que ces flacons la mise en place (et non en rayon) ressemblait à celle des Ecomax et autres discount center. Mais que prudents (et donc probablement conscients de leur arnaque), les responsables de Carrefour Destrelan n'avaient fait poser aucun panneau indiquant la nature dudit produit. Mais par ces temps de grippe du

A Carrefour Hayot : L'arnaque du gel antibactérien vendu 5.69 Euros !

cochon, nul ne pouvait ni l'éviter, ni en ignorer la contenance. Contenance à tout le moins supposée.

Le produit en question ? Du "Lucky Super Soft Instant Hand Sanitizer"... qui "kills germs without water" (élimine les germes sans eau). Rien que ça... Kasayé ankò (Kesako) en pleine psychose H1N1 : Un gel désinfectant pour les mains, étiqueté en anglais ; tout droit sorti de... Chine ! (Parfois produit en Turquie, comme le prouve la seconde illustration)

Un produit dont l'utilisation - toujours selon l'étude mentionnée plus haut - n'a "montré que peu ou pas de réduction du nombre de bactéries" (Lucky Hand Sanitizer : showed little to no reduction of bacteria count after use).

Mais prudents là aussi, car probablement trop conscients de leur arnaque, les dirigeants de Carrefour Destrelan ont pris soin d'apposer sur le côté une étiquette en français de... 3 X 5 cm ; écrite en caractères microscopiques !

Wholesale LUCKY SO HAND SANITIZER 3oz CLASSIC - Dollaritem.comhttp://www.dollaritem.com/Wholesale-lucky-so-hand-sanitizer-3oz-



Le prix du gel miracle ? 5,69 Euros le mini flacon de... 236 millilitres ! Mais une rapide recherche sur internet permet de retrouver le même produit en ligne au détail pour la modique somme de... 0.88 centimes de... dollars (soit en euro la somme de soixante centimes) !!! Autrement dit, Hayot, qui dispose de sa propre centrale d'achat basée à Taiwan, aura acheté en gros ce produit autour de 10 centimes d'euro. **Soit une marge de 500% !!! Mi foto ay, mi !!!**

Comment un tel "produit" a-t-il pu passer les filtres des contrôles successifs des services de l'Etat (Doaunes, Sanitaires, Répression de la Concurrence et des Fraudes)... avant - littéralement - d'atterrir à même le sol dans les travées de l'hypermarché Carrefour Destrelan ?!

Pour y répondre et tenter de comprendre relisons d'abord ce que nous disait Elie Domota à propos de la collusion entre l'état et l'ethno-classe békée... C'était le mardi 15 septembre 2009 à l'occasion du meeting du LKP tenu An bik la, palais de la Mutualité :

« [...]

On comprend donc encore mieux les choses à la lecture de tous ces rapports qui disent qu'il y a quelques groupes, pour ne pas dire quelques grandes familles possédant plus de 40% des surfaces commerciales dans ce pays ; qu'il y a des ententes illicites entre les grossistes et les distributeurs ; qu'il y a des accords d'exclusivité qui permettent à certains d'imposer leurs prix...

Et bien évidemment l'Etat est au courant. Mais il faut dire la vérité : Tous ces fonctionnaires de l'Etat présents à la DRIRE, à la DIREN, à la préfecture, ne sont qu'une bande de pistonnés fainéants qu'on nous envoie ici en Guadeloupe. Monsieur Ambroise [Jean Jacques, directeur régional de la direction de la concurrence et de la répression des fraudes, remercié discrètement en juillet dernier] était membre de l'Observatoire des prix. Il est resté six ans comme directeur de la DRCRF en Guadeloupe sans jamais effectuer un contrôle. Ils sont ici, et ils se la coulent douce... Mais ils se la coulent douce entre eux : avec les DESPOINTES[un des clans békés installés en Guadeloupe] ; sur les yachts des HAYOT[première fortune békée de la Martinique] le week-end ; en participant à des soirées piscines dans leurs résidences... Comment dès lors peuvent-ils aller ensuite contrôler le magasin de leurs hôtes ?

Voilà la triste vérité ! Lorsqu'il s'agissait de donner des autorisations d'organiser des vivanderies (soirées) au [Mercury](#)

[Day](#), c'est les mêmes que l'on y retrouvait : Les Affaires Maritimes et la Préfecture ! Ils sont entre eux, ils organisent leurs vivanderies, ils se la coulent douce dans notre pays... Et après cela, ils iraient contrôler un quelconque magasin ?!

Le préfet a prétendu que les brigades de contrôle des prix que nous mettons en place sont illégales. Mais nous le redisons à ce préfet : sortez de votre sieste et mettez vous au travail !

L'Etat français, le principal garant de la pwofitasyon est associée aux malfaiteurs qui nous volent

C'est écrit dans le protocole : l'Etat s'engageait à mettre sur pieds des brigades de la répression des fraudes pour contrôler et sanctionner les dérives ! Ils ne l'ont jamais encore fait ! Et curieusement, lorsqu'il a su que nous mettions sur pied des brigades, il s'est empressé de demander à ses services de s'activer pour procéder à des contrôles...

Mais nous savons déjà que cela n'aboutira à rien : car comme je l'ai expliqué à l'instant, le samedi ils sont sur la plage ou autour d'une piscine à manger ensemble leurs grillades et à savourer ensemble... Voilà la réalité : c'est une association de malfaiteurs.

Jodila, l'Etat français, qui est le principal garant de la pwofitasyon, est associé aux malfaiteurs qui nous volent !

Et jodila, ils ont choisi une Guadeloupéenne, Marie Luce Penchard, pour être leur bras armé afin qu'ils continuent à nous spolier ! Et le camarade de L'UNSA [Gérard Alidor, "camarade parrain", secrétaire de L'UNSA] a raison : si elle avait réellement la fierté d'être guadeloupéenne, elle n'aurait pas accepté ce vol et aurait démissionné. Car comme nous le disons ici : apa paskè zèl a ravèt vewni, kè sé bon vyann...

Voilà ainsi qu'ils entendent nous avoir : comme elle est guadeloupéenne, ils nous demandent d'être "responsables", "raisonnables", d'être "gentils"... Mais "gentils" = kouyon !!! Et c'est cela qu'a également réclamé sa mère [Lucette Michaux-Chevry, ancienne secrétaire d'état à la francochonie, ancienne présidente du conseil général puis du conseil régional de Guadeloupe, aujourd'hui sénatrice] qui nous demande de nous assoir autour d'une table pour discuter... **Nou paka palé ankò ! Que chacun fasse son boulot, que chacun prenne ses responsabilités...** Car tous ces rapports qui nous donnent raison prouvent une nouvelle fois que leurs états généraux n'était qu'une vaste blague...

[...] »



A Carrefour Hayot : L'arnaque du gel antibactérien vendu 5.69 Euros !

Alain Plaisir, en charge de la question des prix au sein du LKP, également a eu l'occasion d'exprimer son point de vue sur ces dérives. Le 7 septembre dernier, parlant au micro de [Radyo Tanbou](#) du rapport de l'autorité de la concurrence, il déclarait notamment :

« [...]

On verra bien s'ils répriment ces pratiques [NDR : Celles dénoncées par le rapport]. Car selon nous il s'agit là de choses qu'ils connaissent : L'état a ses fonctionnaires sur place, ceux de la concurrence et de la répression des fraudes et ils ne l'ont jamais fait...

Ce rapport ne parle pas des produits pétroliers, mais principalement des produits alimentaires de la grande distribution... Mais c'est le même système opaque ; ce sont les mêmes pratiques, des pratiques coloniales existant entre des grandes puissances (TOTAL pour l'essence) et le pouvoir. L'état est complice de ces pratiques.

C'est la raison pour laquelle elles existent. Et même s'ils font semblant de prendre quelques mesures, en réalité ils ne veulent rien faire parce qu'il y a des liens...

[...] » [[Lire l'article complet](#)]

L'affaire du Lucky Hand Sanitizer prouve une fois de plus que le LKP a raison. Ce système n'est pas amendable ; ce système n'est que pwofitasyon. Et faute de pouvoir nous expliquer ce que peut bien faire un produit supposé être un gel anti bactérien dans les rayons d'un hypermarché à un prix plus qu'exorbitant... l'un au moins des trois services de l'Etat ayant autorisé cette pwofitasyon et cette arnaque devrait pouvoir nous en révéler sa contenance. Assurément quelque mauvais liquide vaisselle...

Il y a quelques années, c'est un autre membre de l'ethnocaste (un blanc créole de Guadeloupe, cette fois) qui avait reçu une autorisation pour "produire" et distribuer de l'eau du robinet... comme eau minérale !!! Il aura fallu des mois de bataille juridique et administrative aux deux producteurs d'eau minérale de Guadeloupe (Eaux de CAPES et eaux de MATOUBA) contre les services de l'état pour en obtenir le retrait des rayonnages. Il s'était pourtant trouvé des guadeloupéens pour en acheter : probablement les mêmes qui se sont rués pour participer aux Etats-Généraux...

Ibuka

Samedi 3 octobre 2009

[1] L'article en ligne sur [le site wxyz.com](#)